

Il nous semble également qu'un tel projet ne va pas dans le sens d'une volonté de protection face aux crues qui constitue pourtant une des priorités actuelles.

De plus, comme mentionné dans le PLU, préserver le site du marais constitue "un enjeu fort de protection du secteur du marais, avec la zone de protection Natura 2000 pour sa richesse floristique et faunistique".

En termes de cohérence et de sens, nous ne comprenons pas pourquoi le terrain à proximité immédiate de la Vieille est passé en zone non constructible alors que le site des settes Leconte situé pourtant 150 à 200 mètres plus bas, enclavé et plus proche de la Seine est soudainement devenu constructible ?

Une concentration d'habitats engendrerait inévitablement des nuisances sonores pour le voisinage et limiterait la richesse de la faune et de la flore.

Enfin, la rue de bas et le chemin du marais sont des rues très fréquentées par de nombreux touristes, familles, randonneurs, cyclistes et la construction de logements donc l'augmentation de la circulation